

N°2020-01/04B

**Objet : DECLARATION D'INTENTION A L'APPEL A PARTENAIRES LANCE PAR L'ANEL ET LE CEREMA POUR LA GESTION INTEGREE DU LITORRAL.**

L'an deux mille vingt, le 29 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	12		<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	12	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	9		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Jacques FIGUERAS, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 22 janvier 2020

Le Président expose à l'assemblée,

Notre littoral fait l'objet d'une forte attractivité touristique en été et constitue un patrimoine naturel remarquable. Face à la dynamique littorale et aux effets du changement climatique, la préservation de cette frange littorale est apparue comme un enjeu majeur.

A l'occasion des journées nationales d'étude 2019 de l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral), l'ANEL et le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) ont lancé un appel à partenaires afin de développer, expérimenter et valoriser des démarches intégrées d'aménagement du littoral : accompagner les territoires littoraux volontaires dans une dynamique qui permette de répondre aux problématiques locales et de dégager des pistes de solutions concrètes pour accompagner dans la durée les territoires littoraux et contribuer à faire vivre l'interface terre-mer de manière vertueuse.

Cet appel à partenaires s'adresse prioritairement aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui souhaitent s'engager dans une démarche d'analyse ou de prospective de leurs territoires maritimes et littoraux, de mettre en œuvre des méthodes conciliant développement durable et intégré pour leur littoral.

Il est ouvert à tout niveau d'intervention des collectivités, du niveau communal ou intercommunal au niveau régional, et à tout niveau d'appropriation des thématiques ciblées.

Le CEREMA mobilisera ses 5 directions territoriales ayant une façade maritime ainsi que la direction technique Eau, mer et fleuves. Cette contribution représentera pour chaque projet 50% du temps investi par le CEREMA et ses partenaires. Les collectivités partenaires auront à leur charge une contribution financière représentant le solde de 50% du coût total.

Les collectivités autour de notre communauté de communes sont confrontées à la même problématique. Cet appel à partenaires constitue une véritable opportunité : Il permet de fédérer un ensemble de collectivités confrontées à la même problématique et de dégager une stratégie commune.

Dans ce contexte, il est proposé de répondre à l'appel à partenaires, en collaboration avec la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis, la commune de Leucate et l'OBSCAT.

Le calendrier de cet appel à partenaires est le suivant :

23-25 octobre 2019 :	Lancement officiel de l'appel à partenaires aux journées nationales d'études de l'ANEL
24 janvier 2020 :	Date limite de dépôt des déclarations d'intention
15 juin 2020 :	Date limite de dépôt des candidatures
30 juin 2020 :	Résultats de l'appel à partenaires
Juin à juillet 2020 :	Contractualisation avec les territoires
Mi-2020 à mi-2022 :	Réalisation des études
Fin 2022 :	Restitution des principaux résultats

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de déposer une déclaration d'intention et un dossier de candidature communs avec les EPCI et commune cités précédemment, dans le cadre de l'appel à partenaires lancé par l'ANEL et le CEREMA pour la gestion intégrée du littoral ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200129-2020-01-04B-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2020  
Date de réception préfecture : 31/01/2020